


Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le vendredi 16 décembre 2022	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance	18h30	<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations	Le 12 décembre 2022	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Délibération : location salle polyvalente
- II. Délibération : Subvention voyage à La Toussuire pour les élèves de 5ème du collège Pierre et Marie Curie de Potigny du 12 au 17 mars 2023
- III. Délibération : Assurances communales
- IV. Commission Environnement : Projets 2023
- V. Fermeture de la mairie
- VI. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	X		
BIZET Ludovic	X		
BREHAM Karine	X		
DANEL Karl			X
DANEL Kristina	X		
FOURNIER Vincent	X		
GUICHET-LEBAILLY Sabine	X		
JOUANNE Maxime			X
SALLEY Sébastien	X		
VALOGNES Emeline			X
POUVOIRS :			
De Mr DANEL Karl		A Mme DANEL Kristina	
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	10
		Membres présents	07
Secrétaire : M. BIZET Ludovic		Quorum	07

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 09 novembre 2022.

Le Maire demande que soit ajouté le point VI à l'ordre du jour : Participation communale pour la scolarité de deux élèves scolarisés à Méry-Bessières en Auge. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent l'ajout du point VI à l'ordre du jour.

A été nommé comme secrétaire de séance : **M. BIZET Ludovic**

I. Délibération : location salle polyvalente

Suite à un dysfonctionnement de la salle des fêtes lors de la location du 3 décembre 2022, plusieurs incidents se sont produits et ont perturbé le bon déroulement de la location.

Pour réparer ces désagréments le maire demande qu'un geste commercial soit effectué pour le loueur. La salle des fêtes a été louée pour la somme de 210,00 €. Après délibération du conseil municipal, il est décidé de procéder à une remise de 100€. Une délibération sera prise dans ce sens. Les documents nécessaires seront établis en lien avec le Trésor Public.

II. Délibération : Subvention voyage à La Toussuire pour les élèves de 5ème du collège Pierre et Marie Curie de Potigny du 12 au 17 mars 2023

Des élèves de la commune scolarisés au collège Pierre et Marie Curie de Potigny partent en voyage à la Toussuire, en Savoie du 12 au 17 mars 2023. Le collège demande une subvention pour aider à financer ce séjour à visée pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de subventionner ce séjour à hauteur de 20% du coût du voyage avec un plafond de 60€ et dans la limite du budget 2023. La somme de 60€ sera versée directement à l'établissement pour chaque élève demandeur. Une délibération sera prise dans ce sens.

III. Délibération : Assurances communales

Le Maire présente au Conseil Municipal les démarches entreprises auprès de différentes assurances et les devis réalisés.

Assurance	Personnel communal	Biens communaux	Véhicule
AXA	CNRACL : 8.03 %	1632,55€	331,00€
	Ircantec : 1.35 %		
	Avec une franchise Maladie Ordinaire de 15 jours		
Crédit Agricole (SMACL)	Pas de Proposition	12 331,08€	424,64€
Abeilles	Pas de Proposition	19 126,00€	433,00€
WTW (GENERALI)	CNRACL : 6.30%	Pas de Proposition	Pas de Proposition
	Ircantec : 1.75 %		
	Avec une franchise Maladie Ordinaire de 20 jours		

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de prendre comme assureur :

- AXA pour le véhicule pour un montant annuel de : 331,00€
- AXA pour les biens communaux pour un montant annuel de : 1632,55€
- WTW (GENERALI) pour le personnel communal Tous Risques avec une franchise de 20 jours au taux de 6.30 % pour les agents CNRACXL et au taux de 1.75 % pour les agents IRCANTEC

IV. Commission Environnement : Projets 2023

Comme indiqué lors du Conseil Municipal du 9 novembre, la commission a défini le projet d'embellissement de la commune pour 2023. Une somme doit être votée pour qu'elle figure au budget 2023. Cette somme servira à l'embellissement de la commune.

Le Conseil Municipal mettra au budget 2023 la somme de 2000€ TTC pour le projet d'embellissement de la commune.

V. Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 19 décembre 2022 au dimanche 1^{er} Janvier 2023 inclus. Une permanence sera assurée : Voir affichage sur la porte de la mairie.

VI. Participation communale pour la scolarité de deux élèves scolarisés à Méry-Bessières en Auge.

Suite à un courrier reçu de la commune de Méry-Bessières en Auge, 2 élèves de la commune y sont scolarisés. Le coût d'un élève de primaire s'élève à 600€. Le Maire demande le règlement de 1200€ pour ces deux élèves. La commune de Maizières a une école (RPI MER), nous privilégions financièrement notre école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'accepte pas à l'unanimité le paiement de ces 1200€.

Une délibération sera prise dans ce sens.

VII Divers

a) Archives départementale :

Durant 9 jours, M. Dubourg avec la collaboration de Madame Danel Kristina, deuxième adjointe et le Maire, ont traité les archives, préparé des éliminations, déposé les archives les plus anciennes aux archives départementales du Calvados, constitué un tableau de gestion des archives, rédigé une procédure d'archivage, et organisé les locaux d'archivage. Il ne reste que l'étiquetage des boîtes à archives à réaliser, c'est Mme Danel qui est chargée de cette mission.

b) APAVE

Lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2022, le Maire a informé qu'APAVE est intervenue le 01/04/22 pour la visite des ouvrages d'art sur notre commune. Suite à un dysfonctionnement interne informatique d'APAVE, nous n'avons pas été destinataire de l'annexe 4 qui préconise des travaux sur le pont de la cote Fossard, le pont vouté du chemin de la cour de Maizières, le pont vouté de la rue de l'église et les ponts en pierres du lavoir et de la route de Sassy.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'envisager des travaux de réparation et/ou de confortement.

Des devis seront réalisés pour chiffrer le coût des travaux.

c) Vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 27 janvier 2023 à 19h dans la salle des fêtes de Maizières.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 février 2023 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20 h15.

Le secrétaire de séance :

BIZET Ludovic



Le Maire

ALIMECK Tony



- **Liste des délibérations – Conseil Municipal du 16 décembre 2022**

Numéro	Objet	Vote
N°36/2022	Location salle polyvalente	Approuvée
N° 37/2022	Subvention voyage à La Toussuire pour les élèves de 5ème du collège Pierre et Marie Curie de Potigny du 12 au 17 mars 2023	Approuvée
N°38/2022	Assurances communales	Approuvée
N°39/2022	Participation communale pour la scolarité de deux élèves scolarisés à Méry-Bessières en Auge	Refusée